Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 017_241700699-20260428-DEL2026_053-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27

Date de la convocation : 21 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :

Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Evelyne BERUSSEAU (Le Gua), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac), Madame Céline METREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua) : pouvoir à Madame Evelyne BERUSSEAU (Le Gua), Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie des déchets

Délibération n° DEL2026_053

Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie des déchets	***Assemblées***

Madame la Présidente rappelle que la régie des déchets du Bassin de Marennes a été créée pour organiser la gestion et l'exploitation du service public de gestion des déchets sur son territoire, en retraçant distinctement les recettes et dépenses liées à ce service, et a pour objet la gestion des déchèteries, la collecte, le transport et le traitement des déchets du territoire.

Cette régie est dotée de l'autonomie financière et permet au service de disposer d'une comptabilité spécifique et d'organes propres de gestion, tout en restant sous l'autorité politique du Conseil Communautaire. Conformément aux statuts de la régie des déchets, le conseil d'exploitation est composé de onze membres, désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition de la Présidente. La majorité des sièges doit être détenue par des conseillers communautaires.

Une fois constitué, le Conseil d'exploitation élira ensuite, en son sein, un Président et un Vice-président au scrutin secret majoritaire à trois tours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les articles L. 2221-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux régies dotées de l'autonomie financière, qui permettent à un EPCI d'exploiter un service public directement par une régie dont la comptabilité est individualisée et la gestion propre ;

Vu les articles L. 2224-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la compétence de collecte, d'évacuation, de traitement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant le fait que la CCBM exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Considérant les statuts de la régie des déchets du Bassin de Marennes ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

DÉCIDE

- de constituer le conseil d'exploitation de la régie des déchets du Bassin de Marennes, comme suit :

Membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets du Bassin de Marennes	
Madame Mariane LUQUÉ	Madame Delphine BASSET-PRIEM
Madame Evelyne BERUSSEAU	Madame Marie-Hélène AUBERT
Monsieur Joël PAPINEAU	Monsieur Olivier CHERE *(conseiller municipal de Saint-Just-Luzac)*
Monsieur François SERVENT	Monsieur Bruno RENOULEAUD *(conseiller municipal de Nieulle-sur-Seudre)*
Monsieur Guy PROTEAU	Monsieur Pascal BAILLARGEAU *(conseiller municipal de Marennes-Hiers-Brouage)*
Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU	

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire ; le recours contentieux peut être adressé directement au Tribunal Administratif de Poitiers et saisi par le biais du site internet www.telerecours.fr

La Présidente
Madame Mariane LUQUÉ

Le Secrétaire de séance
Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU